

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD**

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES
DECEMBRE 2022**

Table des matières

PIECE N°1-	LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER.....	3
PIECE N°2-	AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	14
PIECE N°3-	RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	23
PIECE N°4-	RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	33
PIECE N°5-	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)	40
PIECE N°6-	TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR).....	51
PIECE N°7-	PROPOSITION TECHNIQUE, TABLEAUX TYPES.....	56
PIECE N°8-	PROPOSITION FINANCIÈRE : TABLEAUX TYPES.....	67
PIECE N°9-	MODÈLE DE MARCHÉ	77
PIECE N°10-	MODÈLES DES PIÈCES À UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE	82
PIECE N°11-	JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES PRÉALABLES.....	88
PIECE N°12-	LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS	89

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements

PIECE N°1- LETTRE D’INVITATION À SOUMISSIONNER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DU
BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES
PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC,
FINANCIAL AND BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC
CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS
SERVICE

N°1383/L/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM

Yaoundé, le 29 décembre 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

A

Monsieur le Directeur Général
D'ALLPRESS SARL

BP : 11 366, Tél :697 191 189/681 59 71 82

YAOUNDE

Objet : étude de faisabilité en vue de
l'actualisation du découpage parcellaire
des zones de recasement, de leur approbation
et l'élaboration de la base de données.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous inviter, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif à la prestation reprise en objet.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres (DAO) peut être consulté à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé et/ou téléchargé gratuitement sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses: <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA et doivent être remises en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, au plus tard le _____ 2023 à 13 heures. Les plis seront ouverts le même jour dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY à 14 heures, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte suivante:

1. ALLPRESS SARL, BP : 11 366, Tél :697 191 189/681 59 71 82 ;
2. GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN, BP : 15 350 D1a, 5009 Ydé, Tél : 222 21 69 13 ; contact@betaconsult.biz; setecinter@setec-inter.fr;
3. CABINET INGENIEURS ASSOCIES (CIA) SARL, BP: 2 719 Ydé, Tél: 242 10 66 94/699 85 26 74/674

584 348 ;

4. LE COMPETING, BP : 7214 Ydé, Tél : 222 21 59 88, Dla : BP : 6718, Tél : 699 50 11 77 ;
5. GROUPEMENT MATCH SARL/POLYGONE SARL, BP : 33872 Yaoundé. POLYGONE SARL, Tél: 699 84 64 65.

Les Candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente correspondance et de me faire connaître votre volonté à soumissionner à l'adresse ci-après (Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération. /-

Copies :

- *MINMAP* ;
- *ARMP* ;
- *Président CIPM* ;
- *Chrono/Dossier* ;
- *Affichage*.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DU
BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES
PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC,
FINANCIAL AND BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC
CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS
SERVICE

N°1383/L/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM

Yaoundé, le 29 décembre 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

A

Monsieur le Directeur Général
Du Cabinet INGENIEURS ASSOCIES
(CIA) SARL
BP : 2 719, Tél : 699 85 26 74/674 584 348
YAOUNDE

Objet : étude de faisabilité en vue de
l'actualisation du découpage parcellaire
des zones de recasement, de leur approbation
et l'élaboration de la base de données.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous inviter, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif à la prestation reprise en objet.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres (DAO) peut être consulté à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé et/ou téléchargé gratuitement sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses: <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA et doivent être remises en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, au plus tard le _____ 2023 à 13 heures. Les plis seront ouverts le même jour dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY à 14 heures, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte suivante:

6. ALLPRESS SARL, BP : 11 366, Tél :697 191 189/681 59 71 82 ;

7. GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN, BP : 15 350 Dla, 5009 Ydé, Tél : 222 21 69 13 ; contact@betaconsult.biz.email: setecinter@setec-inter.fr;
8. CABINET INGENIEURS ASSOCIES (CIA) SARL, BP: 2 719 Ydé, Tél: 242 10 66 94/699 85 26 74/674 584 348 ;
9. LE COMPETING, BP : 7214 Ydé, Tél : 222 21 59 88, Dla : BP : 6718, Tél : 699 50 11 77 ;
10. GROUPEMENT MATCH SARL/POLYGONE SARL, BP : 33872 Yaoundé. POLYGONE SARL, Tél: 699 84 64 65.

Les Candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente correspondance et de me faire connaître votre volonté à soumissionner à l'adresse ci-après (Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération. /-

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Chrono/Dossier ;
- Affichage.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DU
BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES
PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC,
FINANCIAL AND BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC
CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS
SERVICE

N N°1383/L/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM

Yaoundé, le 29 décembre 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

A

Monsieur le Directeur Général
Du groupement BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN
BP : 5009, Tél : 222 21 69 13
YAOUNDE

Objet : étude de faisabilité en vue de
l'actualisation du découpage parcellaire
des zones de recasement, de leur approbation
et l'élaboration de la base de données.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous inviter, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif à la prestation reprise en objet.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres (DAO) peut être consulté à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé et/ou téléchargé gratuitement sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses: <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA et doivent être remises en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, au plus tard le _____ 2023 à 13 heures. Les plis seront ouverts le même jour dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY à 14 heures, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte suivante:

11. ALLPRESS SARL, BP : 11 366, Tél :697 191 189/681 59 71 82 ;
12. GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN, BP : 15 350 D1a, 5009 Ydé, Tél : 222 21 69 13 ; contact@betaconsult.biz; setecinter@setec-inter.fr;

13. CABINET INGENIEURS ASSOCIES (CIA) SARL, BP: 2 719 Ydé, Tél: 242 10 66 94/699 85 26 74/674 584 348 ;
14. LE COMPETING, BP : 7214 Ydé, Tél : 222 21 59 88, Dla : BP : 6718, Tél : 699 50 11 77 ;
15. GROUPEMENT MATCH SARL/POLYGONE SARL, BP : 33872 Yaoundé. POLYGONE SARL, Tél: 699 84 64 65.

Les Candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente correspondance et de me faire connaître votre volonté à soumissionner à l'adresse ci-après (Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération. /-

Copies :

- *MINMAP* ;
- *ARMP* ;
- *Président CIPM* ;
- *Chrono/Dossier* ;
- *Affichage*.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DU
BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES
PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC,
FINANCIAL AND BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC
CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS
SERVICE

N°1383/L/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM

Yaoundé, le 29 décembre 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

A

Monsieur le Directeur Général
Du groupement MATCH SARL/
POLYGONE SARL
BP : 33872, Tél : 699 84 64 65
YAOUNDE

Objet : étude de faisabilité en vue de
l'actualisation du découpage parcellaire
des zones de recasement, de leur approbation
et l'élaboration de la base de données.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous inviter, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif à la prestation reprise en objet.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres (DAO) peut être consulté à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé et/ou téléchargé gratuitement sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses: <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA et doivent être remises en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, au plus tard le _____ 2023 à 13 heures. Les plis seront ouverts le même jour dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY à 14 heures, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte suivante:

16. ALLPRESS SARL, BP : 11 366, Tél : 697 191 189/681 59 71 82 ;

17. GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN, BP : 15 350 D1a, 5009 Ydé, Tél : 222 21 69 13

; contact@betaconsult.biz.email: setecinter@setec-inter.fr;

18. CABINET INGENIEURS ASSOCIES (CIA) SARL, BP: 2 719 Ydé, Tél: 242 10 66 94/699 85 26 74/674 584 348 ;
19. LE COMPETING, BP : 7214 Ydé, Tél : 222 21 59 88, Dla : BP : 6718, Tél : 699 50 11 77 ;
20. GROUPEMENT MATCH SARL/POLYGONE SARL, BP : 33872 Yaoundé. POLYGONE SARL, Tél: 699 84 64 65.

Les Candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente correspondance et de me faire connaître votre volonté à soumissionner à l'adresse ci-après (Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération. /-

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Chrono/Dossier ;
- Affichage.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DU
BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES
PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC,
FINANCIAL AND BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC
CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS
SERVICE

N°1383/L/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM

Yaoundé, le 29 décembre 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

A

Monsieur le Directeur Général
Du COMPETING

BP : 7214, Tél : 699 50 11 77

YAOUNDE

Objet : étude de faisabilité en vue de
l'actualisation du découpage parcellaire
des zones de recasement, de leur approbation
et l'élaboration de la base de données.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous inviter, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif à la prestation reprise en objet.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres (DAO) peut être consulté à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé et/ou téléchargé gratuitement sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses: <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA et doivent être remises en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, au plus tard le _____ 2023 à 13 heures. Les plis seront ouverts le même jour dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY à 14 heures, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte suivante:

21. ALLPRESS SARL, BP : 11 366, Tél :697 191 189/681 59 71 82 ;
22. GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN, BP : 15 350 D1a, 5009 Ydé, Tél : 222 21 69 13 ; contact@betaconsult.biz; setecinter@setec-inter.fr;

23. CABINET INGENIEURS ASSOCIES (CIA) SARL, BP: 2 719 Ydé, Tél: 242 10 66 94/699 85 26 74/674 584 348 ;
24. LE COMPETING, BP : 7214 Ydé, Tél : 222 21 59 88, Dla : BP : 6718, Tél : 699 50 11 77 ;
25. GROUPEMENT MATCH SARL/POLYGONE SARL, BP : 33872 Yaoundé. POLYGONE SARL, Tél: 699 84 64 65.

Les Candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente correspondance et de me faire connaître votre volonté à soumissionner à l'adresse ci-après (Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage, du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération. /-

Copies :

- *MINMAP* ;
- *ARMP* ;
- *Président CIPM* ;
- *Chrono/Dossier* ;
- *Affichage*.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD**

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°2- AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°039 /AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L'ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : BUDGET CUY, EXERCICES 2022 ET SUIVANT
LIGNE : Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

1. Objet de l'Appel d'Offres

En vue de faire approuver les plans de découpage et d'aménagement de ses différentes zones de recasement, le Maire de la Ville de Yaoundé, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert, en procédure d'urgence, relatif la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'actualisation du découpage parcellaire des zones de recasement, de leur approbation et l'élaboration de la base de données.

2. Consistance des prestations

La prestation consiste à réaliser une étude de faisabilités en vue de l'approbation de ses zones de recasement dans la ville de Yaoundé.

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour les prestations est de six (6) mois.

4. Allotissement

La prestation sera réalisée en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est estimé à cent cinquante millions (150 000 000) Francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux consultants ci-après présélectionnés suite à l'avis à manifestation d'intérêt n°039/AM/CUY/2021 du 09/12/2021 du 13 Mai 2022 pour la maîtrise d'œuvre des projets de voiries et réseaux divers, la maîtrise d'œuvre des projets de d'urbanisme et de bâtiments, la maîtrise d'œuvre des projets d'assainissement, d'éclairage public, des feux tricolores et des espaces verts et pour la maîtrise d'œuvre des projets informatiques, géomatiques et de communication pour le compte de la Communauté Urbaine de Yaoundé et de la lettre n°004863/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 07 octobre 2022 relative la prorogation de la durée de validité de la liste restreinte.

N°	NOMS DES CANDIDATS PRE-QUALIFIES	ADRESSES
1	ALLPRESS SARL	BP : 11 366, Tél :697 191 189/681 59 71 82

2	GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN	BP : 15 350 Dla, 5009 Ydé, Tél : 222 21 69 13 ; contact@betaconsult.biz.email: setecinter@setec-inter.fr
3	CABINET INGENIEURS ASSOCIES (CIA) SARL	BP: 2 719 Ydé, Tél: 242 10 66 94/699 85 26 74/674 584 348
4	LE COMPETING	BP : 7214 Ydé, Tél : 222 21 59 88, Dla : BP : 6718, Tél : 699 50 11 77
5	GROUPEMENT MATCH SARL/POLYGONE SARL,	BP : 33872 Yaoundé. POLYGONE SARL, Tél: 699 84 64 65 ; MATCH

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres restreint sont financées par le budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, exercice 2022, ligne : Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque ou un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO. Ce montant est de deux millions (2 000 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

9. Consultation du dossier d'Appel d'offres

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables à la Sous-Direction des marchés publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223 et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM), Cameroon-tribune ou COLEPS.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'offres

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Sous-Direction des Marchés Publics, de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable au compte CAS n° 335988 ouvert par l'ARMP dans les agences BICEC. Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne et/ou hors ligne est conditionnée par le payement des frais d'achat du DAO.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six

(06) copies, marqués comme tels, devra parvenir à la Sous-Direction des Marchés Publics, de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223 au plus tard **02/02/2023** à 13 heures, et devra porter la mention:

**" APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE
L'ACTUALISATION DU DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE RECASEMENT, DE
LEUR APPROBATION ET L'ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES "
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps, l'ouverture des pièces administrative et des offres techniques aura lieu **le 02/02/2023 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé, dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY). Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de cinquante sur soixante-dix (50/70) points.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- a) absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b) absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ;
- c) non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après notification aux soumissionnaires ;
- d) pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- e) absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des (trois) 3 dernières années ;
- f) note technique inférieure à cinquante sur soixante-dix (50/70) points ;
- g) Présence d'informations financières permettant de déterminer le montant de l'offre dans l'offre administrative ou technique.

14.2 Critères essentiels

Expérience du bureau d'études	15 points
Méthodologie proposée et son adéquation avec les TDR.	10 points
Qualification et compétence des experts	40 points
Moyens matériels	05 points
Total :	70 points

15. Méthode de sélection du prestataire

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité/coût, conformément aux procédures décrites dans le présent dossier d'appel d'offres.

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique qualifiée sera évaluée la mieux disante.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre durant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

NB : pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au 1517.

Fait à Yaoundé, le 29 Décembre 2022

Ampliation:

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM
- Affichage
- Chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No039/AONR/CUY/CIPM/2022 OF 29 DECEMBER 2022 FOR THE REALIZATION OF THE PRELIMINARY FEASIBILITY STUDY FOR THE UPDATING OF THE PARCEL DIVISION OF THE RESETTLEMENT ZONES WITH A VIEW TO THEIR APPROVAL AND THE DEVELOPMENT OF THE DATABASE

Financing: BUDGET OF THE YAOUNDE CITY COUNCIL, 2022 FINANCIAL YEAR
BUDGET HEAD: Budget head: 210 140 (Other parcels), Development of housing estates

1. Purpose of the Invitation to Tender

In order to have the plans for the division and development of its various resettlement areas approved, the Mayor of the City of Yaoundé, Contracting Authority, is launching an Open National Invitation to Tender, under an emergency procedure, for the completion of the preliminary feasibility study for updating the parcel division of resettlement areas with a view to their approval and the development of the database.

2 Nature of Services

The service consists of carrying out a feasibility study for the approval of its resettlement areas in the city of Yaoundé.

3 Execution Deadline

The maximum execution period provided by the Contracting Authority for the services is six (6) months.

4 Allotment

The service will be carried out in a single lot.

5 Estimated cost

The estimated cost of the service is estimated at one hundred and fifty million (150,000,000) CFA Francs.

6 Participation and origin

Participation in this invitation to tender is restricted to the consultants pre-selected below following the notice of expression of interest n°039/AM/CUY/2021 of 09/12/2021 of May 13, 2022 for the management of implementation of road projects and various networks, project management of urban planning and building projects, project management of sanitation projects, public lighting, traffic lights and green spaces and for the project management of IT, geomatics and communication projects on behalf of the Yaoundé City Council and letter n°004863/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg of October 07, 2022 relating to the extension of the validity period of the shortlist.

No	NAMES OF PRE-QUALIFIED	ADDRESSES
----	------------------------	-----------

CANDIDATES		
1	ALLPRESS SARL	BP : 11 366, Tél :697 191 189/681 59 71 82
2	GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN	BP : 15 350 Dla, 5009 Ydé, Tél : 222 21 69 13 ; contact@betaconsult.biz.email: setecinter@setec-inter.fr
3	CABINET INGENIEURS ASSOCIES (CIA) SARL	BP: 2 719 Ydé, Tél: 242 10 66 94/699 85 26 74/674 584 348
4	LE COMPETING	BP : 7214 Ydé, Tél : 222 21 59 88, Dla : BP : 6718, Tél : 699 50 11 77
5	GROUPEMENT MATCH SARL/POLYGONE SARL,	BP : 33872 Yaoundé. POLYGONE SARL, Tél: 699 84 64 65 ; MATCH

7 Financing

The services covered by this restricted invitation to tender shall be financed by the budget of the Yaoundé City Council, 2022 financial year, Budget Head: Budget head: 210 140 (Other parcels), Development of housing estates.

8 Provisional bond

Each bidder must attach to its administrative documents, a bid bond issued by a bank or a first class financial institution approved by the Minister in charge of finance and listed in Exhibit 10 of the Tender File. This amount is two million (2,000,000) CFA francs and valid for thirty (30) days beyond the deadline for the validity of offers.

9 Consultation of the Tender File

The physical file can be consulted during working hours at the Sub-Directorate of Public Contracts of the Yaoundé City Council, door 223 and the electronic version on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> or <http://www.publiccontracts.cm>, as this notice is published in the Public Contracts Gazette, in the daily newspaper Cameroon Tribune or on COLEPS.

10 Acquisition of the Tender File

The file can be obtained during working hours at the Sub-Directorate of Public Contracts of the Yaounde City Council, 2nd floor of the Yaounde Town Hall, door 223 upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of one hundred thousand (100,000) CFA francs, payable to the CAS account No 335988 opened by the ARMP in the BICEC branches.

You can equally obtain the Bidding documents by free download on the COLEPS platform available at the above-mentioned addresses for the electronic version. However, the online and/or offline submission is conditioned by the payment of the purchase fees of the Tender File.

11 Admissibility of offers

Under penalty of rejection, the documents in the administrative file required must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or a competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Rules of the Invitation to Tender.

They must be valid or dated within three (3) months or have been drawn up after the date of signature of the Invitation to tender.

Any incomplete bid in accordance with the requirements of the Tender file will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a first class bank approved by the Minister of

Finance or failure to comply with the model documents in the bidding documents will result in the outright rejection of the bid without any appeal.

12 Submission of offers

Each offer, drafted in English or in French and in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies, marked as such, must reach the Sub-Directorate of Public Contracts of the Yaounde City Council, 2nd floor of the main building of the Yaounde Town Hall door 223, no later than **02/02/2023** at 1 p.m. and deposited against a receipt.

**“RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE
No039/AONR/CUY/CIPM/2022 OF 29/12/2022**

**“FOR THE REALIZATION OF THE PRELIMINARY FEASIBILITY STUDY FOR THE
UPDATING OF THE PARCEL DIVISION OF THE RESETTLEMENT ZONES WITH A VIEW TO
THEIR APPROVAL AND THE DEVELOPMENT OF THE DATABASE”**

“To be opened only at the opening session”

13 Opening of bids

The opening of the bids will take place in two stages, the opening of the administrative documents and the technical bids will take place on **02/02/2023** at 2 p.m. by the Internal Tenders Board of the Yaounde City Council, in the building housing the Internal Tenders Board at Elig Belibi neighbourhood (PADY Street).

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorised person of their choice.

The opening of the financial offers will take place at the end of the technical analysis and will only concern the tenderers who have obtained a minimum score of fifty out of seventy (50/70) points.

14 Evaluation criteria

14.1 Eliminary Criteria

The eliminary criteria stand as follows:

- h) absence of the bid bond at the bid opening;
- i) absence of an administrative document other than the bid bond 48 hours after bid opening;
- j) non-compliance of an administrative document 48 hours after notification to the bidders;
- k) forged documents or false declaration;
- l) absence of a declaration on honour of not having abandoned a site during the last three (3) years;
- m) technical score lower than fifty out of seventy (50/70) marks;
- n) presence of financial information in the administrative or technical offer.

14.2 Essential criteria

Design firm experience	15 marks
Proposed methodology and its adequacy with the terms of reference	10 marks
Qualification and competence of experts	40 marks
Material resources	05 marks
Total :	70 marks

15 Method of selecting the provider

The consultant will be selected using the quality/cost selection method, in accordance with the procedures described in this Tender file.

16 Award of the contract

The contract will be awarded to the bidder whose qualified technical bid is evaluated as the best.

17 Period of Validity of Tenders

Tenderers will remain committed to their tender for **ninety (90) days** from the deadline set for the submission of tenders.

18 Additional Information

Additional information can be obtained during working hours at the Sub-Directorate of Public Contracts of the Yaoundé City Council, 2nd floor of the Yaoundé Town Hall, door 223 or online on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

N.B.: For any attempt of corruption or malpractice, please call CONAC at 1517.

Yaounde, the 29 Décembre 2023

Copies:

- MINMAP
- ARMP
- President of CIPM
- Posting
- Chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD**

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°3- RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Table des matières

1-	Généralités.....	25
2-	Éclaircissements, modifications apportées au DAO et recours	
3-	Établissement des propositions.....	
4-	Soumission, réception et ouverture des propositions	
5-	Évaluation des propositions.....	
6-	Négociations.....	
7-	Attribution du contrat	
8-	Publication des résultats d'attribution et recours	
9-	Confidentialité	
10-	Signature du marché	
11-	Cautionnement définitif	

1- Généralités

1.1. L'Autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

- i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission);

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel

Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :

a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

2. Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à

soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
 - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
 - iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles.

Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifiés dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022**

**RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercice 2022, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°4- RÈGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES (RPAO)

Références du RPAO	RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES
Généralités	
1.1	Nom du Maître d'ouvrage bénéficiaire des prestations : le Maire de la ville de Yaoundé.
	Mode de sélection : qualité – coût. Le BET dont la note finale sera la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.
1.2	Nom, objectifs et description de la mission : Le présent contrat a pour objet de confier au Cocontractant, dans le cadre d'un processus simple de prestations, une mission de réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'actualisation du découpage parcellaire des zones de recasement, de leur approbation et l'élaboration de la base de données.
1.3	Déroulement de la mission : La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence.
1.4	Conférence préalable à l'établissement des propositions : Non.
	Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du/des responsable(s) du Maître d'ouvrage : la Sous-Direction des Marchés Publics, de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé.
1.5	Le Maître d'ouvrage fournit les informations suivantes : Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence.
1.8	Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : L'offre sera éliminée en cas de manœuvres frauduleuses ou de corruption.
2.1	Des demandes d'éclaircissements peuvent être demandées au plus tard sept (07) jours avant la date de remise des offres.
	Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2ème étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223.
3.1	Les propositions doivent être soumises en français ou en anglais
3.3	i. Association en groupement des consultants restreints : non ii. Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaire à la mission est estimé à : six (06) mois. iii. L'expérience du personnel clé est indiquée dans la grille d'analyse des offres.
3.8	Le prix des services offerts doit être libellé en franc CFA. Le soumissionnaire devra également estimer l'Impôt sur le Revenu (IR=5,5% ou 2,2%) ; la valeur de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA=19,25%) ; le montant des prestations en Toutes Taxes Comprises (TTC=HT+TVA) et le montant net du marché à payer (NAP=HT-IR) ou (NAP=).
3.10	Temps de validité des propositions Le temps de validité des propositions est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.
4.3	Les candidats doivent envoyer en plus de l'original sept (07) exemplaires de l'offre. Les Propositions technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.
	Adresse et soumission des propositions : la Sous-Direction des Marchés Publics de la, 2ème étage de l'Hôtel de Ville de Yaoundé. « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022 RELATIF A LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'ACTUALISATION DU DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET L'ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES» <i>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</i>
	Documents constituant l'offre
4.4	La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes ou fichiers insérés respectivement dans des enveloppes

intérieures et détaillée comme suit :

1. **Volume 1** : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- 1- La déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle ci-joint), signée et timbrée à 1 500 FCFA (timbre fiscal de 1000 francs CFA et timbre communal de 500 francs CFA) ;
- 2- L'accord de groupement, le cas échéant ;
- 3- Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- 4- L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de première instance, datant de moins de trois (3) mois précédant la date originelle de remise des offres ;
- 5- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement financier agréée par le Ministre des Finances du Cameroun ;
- 6- La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres de cent mille (100 000) francs CFA ;
- 7- Une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres ;
- 8- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- 9- Une attestation signée par le service compétent certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de la Caisse nationale de prévoyance sociale datant de moins de trois mois ;
- 10- Une attestation de non redevance en cours de validité timbrée à 1000 francs CFA ;
- 11- CCAP paraphé à chaque page, cacheté, daté et signé à la dernière page ;
- 12- TDR paraphé chaque page, cacheté, daté et signé à la dernière page;
- 13- Absence de déclaration sur l'honneur de ne pas avoir abandonné un chantier au cours des trois (3) dernières années.

NB : En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 1, 5, 6, 7, 11 et 12 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement

2. **Volume 2** : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le du RGAO :

- a) Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 7B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ;
- b) Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 7C) ;
- c) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 7D) ;
- d) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 7E) ;
- e) Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 7F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des 5 dernières années ;
- f) Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 7E et 7G) ;
- g) Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- h) Toutes autres informations demandées dans le RPAO.

La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

	<p>3. Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du RGAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, signée et datée, timbrée à 1500 francs CFA (timbre fiscal de 1000 francs CFA et timbre communal de 500 francs CFA) ; b) Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ; c) Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ; d) Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires. <p><i>N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</i></p> <p><i>Les offres sont placées dans deux (02) enveloppes dont une contenant les pièces administratives et les offres techniques, distincte de celle contenant l'offres financière. En plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis par le règlement particulier d'appel d'offres, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe séparée scellée et marquée comme tel pour servir d'offre témoin destinée à l'organisme chargé de la réglementation des marchés publics pour conservation. Le défaut de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné.</i></p>
4.6	<p>Dépôt des offres : Les offres complètes doivent être déposées à la Sous-Direction des Marchés Publics, de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, au plus tard le 02/02/ 2023 à 13 heures.</p>
5.	<p>Ouverture des plis : Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts le même jour par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY en présence de chaque soumissionnaire ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>
5.3	<p>CRITERES ELIMINATOIRES : Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; b) absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ; c) non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après notification aux soumissionnaires ; d) pièces falsifiées ou fausse déclaration ; e) absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des (trois) 3 dernières années ; f) note technique inférieure à cinquante sur soixante-dix (50/70) points ; g) Présence d'informations financières permettant de déterminer le montant de l'offre dans l'offre administrative ou technique. <p>CRITÈRES ESSENTIELS Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats seront évalués par points et comme suit :</p> <p>Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats seront évalués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Expérience du bureau d'études 15 points b) Méthodologie proposée et son adéquation avec les TDR. 10 points c) Qualification et compétence des 40 points

	experts..... d) Moyens matériel	5 points
	Total :	70 points
5.10	<p>Formule utilisée pour l'évaluation</p> <p>La note financière sera calculée de la façon suivante :</p> <p>Le montant global de rémunération : 30 points.</p> <p>Cette dernière notation se calculera en appliquant à 30 le coefficient obtenu à partir de la formule ci-après :</p> $\frac{\text{Montant de la proposition dont le prix est le plus bas} \times 30}{\text{Montant de l'offre considérée}}$ <p>Note finale = note technique + note financière.</p>	

GRILLE D'EVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE

1- Critères éliminatoires

Sous critères
a) absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
b) absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ;
c) non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après notification aux soumissionnaires ;
d) pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
e) absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des (trois) 3 dernières années;
f) note technique inférieure à cinquante sur soixante-dix (50/70) points ;
g) Présence d'informations financières permettant de déterminer le montant de l'offre dans l'offre administrative ou technique.

2- valeur techniques

N°	Sous critères	Groupement ou Cabinet	
		Références	Note
1	Expérience du bureau d'études (sur 15 points) Seules les références dans le domaine de l'aménagement urbain dont les prestations exécutées au cours des cinq (05) dernières années (2021-2020-2019-2018-2017), y compris 2022 d'un montant cumulé de cent millions (100 000 000).		
	Références dans le domaine : N.B : Montant des prestations, copies des marchés (1ère et dernière pages), PV de réception et/ou de certificats de bonne fin des travaux ou une notification en cas de projet en cours et dernier PV de réunion de chantier.		
	Total (1) (sur 15 points)		
2	Méthodologie proposée et son adéquation avec les Termes de référence (sur 10 points)		
	Compréhension du problème à résoudre et analyse critique de la mission et des termes de références (avoir une parfaite connaissance du site et de la nature des travaux), (joindre justificatifs photos) (3 points)		
	Rapport de la visite de site (2 points)		
	Ordonnancement des tâches de la mission (2 points)		
	Analyse critique de la mission et des termes de référence (3 points)		
	Total (2) (sur 10 points)		
	3	Qualifications et compétence des experts (40 points)	
	a) Chef de Mission Urbaniste (12 points)		
	Formation : titulaire d'un BAC+5 en urbanisme (3 points) ; formation < Bac+5 (0 point)		
	Avoir au moins dix (10) ans d'expériences dans le domaine (3 points)		
	Avoir participé à au moins trois (03) missions d'études d'urbanisme dont au moins une (01) étude de lotissement, (3 points) 1 point si projet d'urbanisme et 0.5 si autres projet		
	Avoir trois (03) projets en tant que chef de mission dans le domaine similaires (1pt/projet) (3 points)		
	b) Topographe (7 points)		
	Formation : être titulaire d'un BAC+3 en topographie et/ou cadastre (3 points).		
	Avoir au moins 5 ans d'expériences dans le domaine (2 points); < 5 ans (0 point); (2 points)		
	Avoir une expérience spécifique d'au moins deux (02) projets similaires (1pt/projet) (2 points)		
	c) Ingénieur / VRD (6 points)		
	Formation : être titulaire d'un BAC+3 en Génie Civil ou équivalent (2 points)		
	Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences générales en travaux publics (2 points)		

	Avoir participé à au moins deux (02) études routières et de contrôle des travaux routier dont au moins un (01) en zone urbaine (2 points ; 1 point/ projet)	
	d)) Spécialiste SIG (5 points)	
	Formation : être titulaire d'un BAC+3 en système d'information géographique ou équivalent (2 points)	
	Avoir au moins cinq (5) ans d'expériences générales (1points)	
	Avoir une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les études en milieu urbain et dans les aménagements urbains (2 points)	
	e) Hydraulicien (5 points)	
	Formation : être titulaire d'un BAC+3 minimum en systèmes de mécanique des fluides, d'assainissement ou de réseaux d'irrigation et d'alimentation en eau potable (2 points)	
	Avoir au moins cinq (5) ans d'expériences générales (1points)	
	Avoir une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les études en milieu urbain et dans les aménagements urbains (2 points)	
	f) Environnementaliste - Spécialiste HSSI (5 points)	
	Formation : être titulaire d'un BAC+5 en environnement ou équivalent (2 points)	
	Avoir au moins cinq (5) ans d'expériences générales (1 point)	
	Avoir une expérience minimale de trois (03) ans en matière d'étude d'impact environnemental et social des projets routiers en milieu urbain (2 points)	
	Total (3) (sur 40 points)	
4	Moyens matériels (5 points)	
	i. Matériels roulants (1point) (Joindre les copies des cartes grises)	
	- 1 véhicule pick up 4x4 en propre (1 point) - Si location (0 point)	
	ii. Logiciels (1 point) • autocard (0.5 point); • Arcgis (0.5 point).	
	iii. Matériels topographiques (2 points) • Deux (02) bi fréquences (1 point) ; • Un drone (0.5 point) ; • Station totale (0.5 point).	
	iv. Matériel de bureau (1 point) • Ordinateur complet (0.5 point) ; • Imprimant A0 (0.5 point).	
	(Joindre les copies légalisées des cartes grises par l'Autorité compétente et les factures légalisées du matériel et des logiciels)	
	Total (4) (sur 5points)	
	Offre financière	
	La note financière sera calculée de la façon suivante : Le montant global de rémunération : 30 points. Cette dernière notation se calculera en appliquant à 30 le coefficient obtenu à partir de la formule ci-après : $\frac{\text{Montant de la proposition dont le prix est le plus bas} \times 30}{\text{Montant de l'offre considérée}}$	
	Note finale = note technique + note financière.	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D'UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L'ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L'ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°5- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

Table des matières

Chapitre I : Généralités.....	42
Article 1 : Objet du marché	42
Article 2 : Procédure de passation du marché	42
Article 3 : Définitions et attributions	42
Article 4 : Langue, lois et règlements applicables	42
Article 5 : Pièces constitutives du marché	42
Article 6 : Textes généraux applicables	43
Article 7 : Communication.....	43
Article 8 : Ordres de service	43
Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles	44
Article 10 : Matériel et personnel du prestataire	44
Chapitre II : Clauses financières	44
Article 11 : Garanties et cautions	44
Article 12 : Montant du marché	44
Article 13 : Lieu et mode de paiement	44
Article 14 : Variation des prix.....	44
Article 15 : Formules de révision des prix	44
Article 16 : Formules d'actualisation des prix	44
Article 17 : Avances.....	44
Article 18 : Règlement des prestations	45
Article 19 : Intérêts moratoires	46
Article 20 : Pénalités	46
Article 21 : Décompte final.....	46
Article 22 : Décompte général et définitif.....	47
Article 23 : Régime fiscal et douanier.....	47
Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés	47
Chapitre III : Exécution des prestations	47
Article 25 : consistance des prestations	47
Article 26 : Délais d'exécution du marché.....	47
Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage	48
Article 28 : Obligations du prestataire	48
Article 29 : Assurances	48
Article 30 : Programme d'exécution	48
Article 31 : Agrément du personnel	49
Article 32 : Sous-traitance	49
Article 33 : Commission de suivi et recette	49
Article 34 : Recette des prestations.....	49
Chapitre V : Dispositions diverses	49
Article 35 : Cas de force majeure.....	49
Article 36 : Résiliation du marché	50
Article 37 : Différends et litiges.....	50
Article 38 : Edition et diffusion du présent marché	50
Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché	50

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'actualisation du découpage parcellaire des zones de recasement, de leur approbation et l'élaboration de la base de données.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé par procédure d'appel d'offres national restreint, n° ____/AONR/CUY/CIPM/2022 du _____ pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'actualisation du découpage parcellaire des zones de recasement, de leur approbation et l'élaboration de la base de données.

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- ✓ Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Ville de Yaoundé ; Il passe le marché veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- ✓ Le Chef de service du marché est le Directeur de l'urbanisme, de l'Architecture et du Cadre de Vie de la Ville de Yaoundé. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est chargé de viser et transmettre les décomptes au Maître d'Ouvrage. Il est chargé de la direction et du contrôle permanent de l'exécution des prestations.
- ✓ L'Ingénieur du marché est le Sous-Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture/Chef Service de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville de Yaoundé; L'ingénieur du marché est responsable du suivi de l'exécution du marché. Il rend compte au chef de service du marché. Il doit s'assurer de la conformité de l'exécution sur le terrain. Il rend compte au Chef de Service du marché. Il doit s'assurer de la conformité de l'exécution sur le terrain, du marché de l'entreprise et du contrôle effectué par le cocontractant. A ce titre, il assiste aux réunions de chantiers, adresse au Maître d'ouvrage, avec copie au Chef de Service du Marché, un rapport sur l'avancement des travaux et du contrôle.
- ✓ Le Prestataire, est le

3.2. Nantissement

- Le responsable chargé de l'Ordonnancement et de la Liquidation est le Maître d'ouvrage ;
- Le Responsable chargé du paiement est le Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur de l'urbanisme, de l'Architecture et du Cadre de Vie de la Ville de Yaoundé.

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ;
2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de références ou description des services ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;

6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par arrêté n° 033 du 13 février 2007 ;

7. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
2. Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisée ;
4. Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 et ses textes subséquents ;
5. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;
6. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics, en ses dispositions non contraires au Codes des Marchés Publics ;
8. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
9. La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics.
10. La Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
11. la lettre circulaire N° 0000004/LC/MINFI du 10 Mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des CTD pour l'exercice 2022 ;

Article 7 : Communication

Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :
Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de Yaoundé 1^{er}.

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire, monsieur le Maire de la Ville de Yaoundé 1^{er} avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du marché.

Article 8 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le maître d'ouvrage et notifié au Prestataire par le Chef de service du marché à l'Ingénieur du marché.

8.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché, et à l'Ingénieur du marché.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service du marché et notifiés au prestataire par l'ingénieur du marché.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Prestataire par le Chef de service du marché avec copie, à l'Ingénieur du marché.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef service du marché au Prestataire avec copie au Chef de service du marché et à l'Ingénieur du marché.

8.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

8.7 S'agissant des ordres de service signés par le Maître d'Ouvrage, la notification doit être faite dans un délai maximum de trente (30) jours à compter la date de la transmission.

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

Sans objet.

Article 10 : Matériel et personnel du prestataire

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de service. En cas de modification, le prestataire le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités.

10.3 Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage.

Chapitre II : Clauses financières

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC du marché. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

11.2. Cautionnement de garantie

Le Cautionnement ou la retenue de garantie n'est pas requis pour les marchés de services et de prestations intellectuelles.

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage est de cent pourcent (100%) du montant TTC de l'avance sollicitée.

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de (*en chiffres*) (*en lettres*) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA ;
- Montant de la TVA (19.25%) : _____ (____) francs CFA ;
- Montant de l'AIR (5.5%) : ____ (____) francs CFA ;
- Net à percevoir = HTVA- (AIR) (____) F CFA.

Article 13 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

a. Pour les règlements en francs CFA, soit (montant en chiffres et en lettres), par crédit au compte n° _____ ouvert au nom du prestataire à la banque _____ .

Article 14 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 15 : Formules de révision des prix

Sans objet

Article 16 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet

Article 17 : Avances

17.1. Le Maître d'Ouvrage peut accorder une avance de démarrage de vingt pour cent (20%) maximum du montant initial du contrat au Cocontractant.

17.2. Le délai de paiement de l'avance de démarrage est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de sa

demande par le prestataire.

17.3. Cette avance dont la valeur ne peut excéder vingt pour cent (20%) du montant initial TTC du marché, est cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur, et remboursée par déduction sur les acomptes à verser au Prestataire pendant l'exécution du marché, suivant des modalités définies dans le CCAP.

17.4. La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché.

17.5. Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du au Prestataire.

17.6. La possibilité d'octroi d'avances doit être expressément stipulé dans le dossier d'appel d'offres et le Maître d'Ouvrage doit indiquer s'il s'engage ou non à verser des avances, et si oui, à quel titre

Article 18 : Règlement des prestations

18.1. Echelonnement des paiements

Le montant des acomptes à payer s'échelonne comme suit :

- ✓ Approbation du rapport provisoire 60%
- ✓ Approbation du rapport final40%

Les décomptes en dix (10) exemplaires, seront présentés par le prestataire en francs CFA (ou en francs CFA et en devises le cas échéant) à l'ingénieur accompagné d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant des sommes déjà perçues, le montant de la facture concernée, ainsi que celui des remboursements effectués au titre de l'avance de démarrage.

Les versements d'acomptes interviennent dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

18.2. Décompte général

- Etat du solde après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître la récapitulation des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser ; cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours.

18.3. Décompte d'avance de démarrage établi à la demande du prestataire, devra être conforme aux dispositions du présent article.

18.1 La rémunération est forfaitaire suivant la décomposition du détail estimatif, soit :

- **Mission 0 : proposition d'une méthodologie de travail et cadrage :.....F CFA TTC**
- **Mission 1 : diagnostic sommaire des grandes zones :F CFA TTC**
- **Mission 2 : proposition d'une méthodologie de travail pour l'approbation des plans de découpage et d'aménagement des zones :.....F CFA TTC**
- **Mission 3 : élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :F CFA TTC.**

Le forfait de rémunération est indépendant du coût constaté après la passation des travaux, et du délai d'exécution des travaux.

18.2 La procédure de paiement des acomptes doit obéir aux prescriptions suivantes:

18.2.1 - • Mission 0 : proposition d'une méthodologie de travail et cadrage :

- ~ 60% à l'approbation du rapport provisoire de démarrage.
- ~ 40% à l'approbation du rapport final de démarrage.

18.2.2 - ii) Mission 1 : Diagnostic sommaire des grandes zones :

- ~ 60% à l'approbation du rapport diagnostic sommaire provisoire
- ~ 40 % à l'approbation du rapport diagnostic sommaire définitif

18.2.3 - ii) Mission 2 : Proposition d'une méthodologie de travail pour l'approbation des plans de découpage et d'aménagement des zones :

- ~ 50% à l'approbation des termes De Références relatifs aux études d'actualisations des plans de découpage et d'aménagement des zones de recasement en vue de leur approbation.
- ~ 50% à l'approbation Evaluation des couts de mise en œuvre (Bordereau des prix unitaires, Devis quantitatif estimatif).

18.2.3 - ii) Mission 3 : Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

- ~ 60% à l'approbation du Dossier d'Appel d'Offres provisoire pour l'actualisation des plans de découpage et d'aménagement des zones recasements pour leur approbation.
- ~ 40% à l'approbation du Dossier d'Appel d'Offres définitif pour l'actualisation des plans de découpage et d'aménagement des zones recasements pour leur approbation.

Article 19 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément au décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 20 : Pénalités

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable) :

- a. Un deux millième (1/2000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour. Prévoir des pénalités de retard pour remise tardive des documents contractuels ou approbation tardive.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

20.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le Cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment la remise tardive de documents contractuels au-delà du délai prescrit. Il s'agit de :

- Domicile du Cocontractant : 10 000F/jour
- Liste du personnel et du matériel : 20 000F/jour ;
- Assurances : 20 000F/jour.
- Cautionnement définitif : 20 000F/jour ;
- Programme d'actions : 50 000F/jour.

Il n'est pas prévu de prime en cas d'avance sur le délai contractuel.

Article 21 : Décompte final

21.1 Après constatation de l'achèvement de sa mission, et au moins 30 jours après la date de réception provisoire, le Cocontractant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement

réalisées, qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

21.2 Le Chef de service dispose d'un délai de quinze (15) jours pour notifier le projet rectifié et accepté au prestataire au Maître d'Œuvre.

21.3 Le prestataire dispose d'un délai de sept (07) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature. Ce projet final, une fois accepté ou rectifié par le Cocontractant devient décompte final. Il sert à l'établissement de l'acompte pour solde du marché, établi dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour l'établissement des décomptes mensuels.

Article 22 : Décompte général et définitif

22.1. La mission du Cocontractant s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors du dernier atelier de validation ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière.

L'achèvement de la mission fera l'objet d'un procès-verbal de réception établi sur la demande du prestataire, par l'ingénieur du marché constatant que la titulaire a rempli toutes ses obligations.

Ce décompte comprend :

- Le décompte final ;
- Le solde ;
- Le récapitulatif des acomptes mensuels.

La transmission du décompte général et définitif au comptable chargé des paiements, est subordonnée au visa préalable du MINMAP.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le prestataire lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

22.2. Le prestataire dispose d'au moins 30 jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

Article 23 : Régime fiscal et douanier

La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- les impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- les droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code des Impôts ;
- les droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
 - droits et taxes communaux ;
 - droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 25 : consistance des prestations

Cette prestation sera exécutée en quatre (04) missions :

- Mission 0 : proposition d'une méthodologie de travail et cadrage ;
- Mission 1 : diagnostic sommaire des grandes zones ;
- Mission 2 : proposition d'une méthodologie de travail pour l'approbation des plans de découpage et d'aménagement des zones ;
- Mission 3 : élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Article 26 : Délais d'exécution du marché

26.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **six (06) mois**.

26.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage

27.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.

27.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 28 : Obligations du prestataire

28.1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

28.2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

28.3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit à l'Autorité Contractante et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par l'Autorité Contractante auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

28.4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

28.5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés à l'Autorité Contractante.

28.6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendante [six (6) mois], de fournir des biens, prestations ou services destinés à l'Autorité Contractante découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

28.7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

28.8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

Article 29 : Assurances

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent marché pour les montants minimum indiqués ci-après dans un délai de quinze (15) à compter de la notification du marché :

- *Assurance responsabilité civile, chef d'entreprise ;*

- *Assurance couvrant la responsabilité décennale, le cas échéant.*

Article 30 : Programme d'exécution

Dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le prestataire soumettra, en cinq (05) ou six (06) exemplaires, à l'approbation [du Chef de service après avis du Maître d'Œuvre (ou de l'ingénieur du marché)] le programme d'exécution des prestations, son calendrier d'exécution, son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et son Plan de Gestion Environnementale, le cas échéant.

Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de huit à quinze (15) jours à partir de leur réception avec :

- Soit la mention d'approbation “ BON POUR EXECUTION ” ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le Prestataire disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service du marché n'atténuera en rien la responsabilité du Prestataire. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatées ni rémunérées. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le Prestataire tiendra constamment à jour, un planning des prestations qui tiendra compte de l'avancement réel des prestations. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par le Chef service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours à l'Autorité Contractante, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des prestations, l'Autorité Contractante retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception

Article 31 : Agrément du personnel

Si l'Autorité prestataire demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

L'Autorité Contractante se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

Article 32 : Sous-traitance

La part des prestations à sous-traiter est de vingt pour cent (20%) du montant du marché de base et de ses avenants.

Chapitre IV : De la recette

Article 33 : Commission de suivi et recette

Avant la réception, le prestataire demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité contractante, à l'ingénieur du marché et à l'organisme payeur.

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier dans un délai (indiquer une date qui ne doit pas dépasser 15 jours) avant la date de réception. au moins [préciser la durée] avant la date de réception.

Article 34 : Recette des prestations

Les prestations contractuelles seront suivies par la Commission de Suivi et de Recette Technique. Les documents, les rapports et cartes thématiques seront d'abord validés par ladite commission avant leur introduction dans les circuits d'approbation.

La Commission de Suivi et de Recette Technique est composée ainsi qu'il suit :

- **Président** : le Maire de la Ville de Yaoundé, Maître d'Ouvrage, ou son représentant,
- **Membres** :
 - Le Conseiller Technique n°1 ;
 - Chef de la Cellule des Etudes, de la planification et de la Prospective de la CUY ;
 - Un (1) représentant du MINH DU ;
 - Le Chef service du marché, DUACV, CUY ;
 - L'Ingénieur du marché, rapporteur.

- **Le représentant du MINMAP, Observateur**

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 35 : Cas de force majeure

Certaines circonstances sont de nature à dégager la responsabilité des parties contractantes. Ce sont celles correspondants aux faits de guerre, hostilité (avec ou sans déclaration de guerre), invasion étrangère, rébellion, insurrection, usurpation de pouvoir, guerres civiles, émeutes, troubles ou désordres sociaux. Elles s'étendent également aux effets des forces naturelles que les contractants ne pouvaient raisonnablement prévoir, ni éviter.

En cas de force majeure provoquée par les forces naturelles, le Prestataire ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti le Maître d'Ouvrage par écrit, de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant le vingtième (20e) jour qui a suivi l'événement.

Il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure.

Article 36 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu au décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de dix pour cent (10 %) du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 37 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, sous réserve des dispositions légales.

Article 38 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Chef de service du marché.

Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par ce dernier.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022**

**RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°6- TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

I – CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de grands projets dans la ville de Yaoundé notamment : la construction de l'Université, les grandes écoles, le centre administratif etc., et le recasement des populations, certaines zones dans des quartiers ont fait l'objet de Déclaration d'Utilité Publique. C'est à ce titre que les populations ont été recensées, indemnisées et recasées soit in situ, soit ailleurs. C'est ainsi que la Communauté Urbaine a procédé à l'immatriculation, au découpage parcellaire desdites zones et à l'attribution des lots.

Seulement l'opération n'est pas arrivée à son terme du fait que les plans de découpage n'ont pas été approuvés par l'autorité compétente. Nous notons à ce jour, une occupation anarchique de ces espaces, une aliénation des destinations initiales induisant le non-respect de la réglementation en matière d'aménagement foncier.

Au regard de tout ceci, la Communauté Urbaine de Yaoundé envisage de faire approuver les plans de découpage et d'aménagement de ces zones. Il est donc question de procéder à une étude préalable de faisabilité de ces opérations conformément à la loi n°2004/003 du 21 avril 2004, régissant l'urbanisme au Cameroun.

II – OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif global est de vérifier la faisabilité technique et économique de l'approbation des plans de découpage et d'aménagement pour chaque tranche de superficie.

Cet objectif global se décline en objectifs spécifiques à savoir :

- Etat des lieux sommaires de chaque zone ;
- Dresser un diagnostic sommaire des besoins ;
- Proposer une méthodologie de travail pour l'approbation des plans de découpage et d'aménagement des zones ;
- Elaboration du DCE ;

Les différentes tranches de superficies sont regroupées en 4 grands groupes

- Groupes 1 : superficies comprises entre 0 et 5 Ha
- Groupes 2 : superficies comprises entre 5 et 20 Ha
- Groupes 3 : superficies comprises entre 20 et 100 Ha
- Groupes 4 : superficies supérieures à 100 Ha.

III – MISSIONS CONFIEES AU CONSULTANT

Le contrat à passer avec le consultant retenu, comprendra les quatre phases ci-dessous et la démobilisation éventuelle de celui-ci entre les différentes phases ne devra en aucun cas entraîner des coûts supplémentaires.

La liste des différentes parcelles devant faire l'objet d'études est indiqué en annexe.

i) Mission 0 : Proposition d'une méthodologie de travail et cadrage

Ici il sera question pour le bureau d'étude de proposer la méthode de travail qu'il adoptera dans le cadre des missions à lui confié par le maître d'ouvrage. Il s'agira plus spécifiquement de présenter la stratégie et les paramètres de travail.

Livrable : **Rapport de démarrage**

ii) Mission 1 : Diagnostic sommaire des grandes zones

Il s'agit ici de :

- Dresser un état des lieux sommaire des différentes zones ;
- Effectuer un état des besoins illustré des zones d'études ;
- Analyse diagnostic.

De manière spécifique, il sera question de faire une description sommaire de chaque zone, notamment :

- l'aménagement des espaces;
- L'indication de l'ensemble des dispositions réglementaires ;
- Géolocalisation des différents sites ;
- Ouvrages, et équipements (VRD, AEP, etc...) leurs principaux éléments.
- Le lever de détail des emprises des lotissements ;
- Le recollement des réseaux existants ;
- Etc.

Livrables : Rapport diagnostic sommaire

ii) Mission 2 : Proposition d'une méthodologie de travail pour l'approbation des plans de découpage et d'aménagement des zones

Il sera question dans cette mission d'élaborer la stratégie de réalisation des prestations nécessaires à l'approbation des différents plans de découpages et d'aménagements des zones d'études. Il s'agira de façon plus précise de :

- Mesurer les objectifs à atteindre
- Evaluer les conditions nécessaires à la réussite du projet
- Etudier les différents scénarios possibles
- Planifier la mise en œuvre du projet à travers la réalisation des TDR's

Livrables :

- **Termes De Références relatifs aux études d'actualisations des plans de découpage et d'aménagement des zones de recasement en vue de leur approbation ;**
- **Evaluation des coûts de mise en œuvre (Bordereau des prix unitaires, Devis quantitatif estimatif).**

NB : Les livrables seront fourni pour chacune des grandes zones.

iii) Mission 3 : Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Cette mission consistera à la production de :

- l'avis d'appel d'offres,
- le Règlement Général de l'appel d'offres (RGAO),
- le Règlement Particulier de l'appel d'offres (RPAO), incluant le mode d'évaluation des soumissions,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour chaque volet (CCTP),
- le dossier des plans types nécessaires à l'exécution et à la bonne marche des travaux comprenant les pièces constituant les dossiers techniques.
- Les différents modèles (modèle de déclaration d'intention de soumissionner, garantie de soumission, etc...);
Un dossier complémentaire contiendra les pièces propres à faciliter aux candidats, l'intelligence du dossier.
- Les différents plans de situation et plan de masse de chaque zone ;
- Les divers rapports inclus dans l'étude préalable de chaque grand groupe ;

Un dossier confidentiel sera remis uniquement au Maître d'Ouvrage :

- Le rapport de présentation du dossier ;
- L'estimation des dépenses.

Livrables : Dossier d'Appel d'Offres pour l'actualisation des plans de découpage et d'aménagement des zones recasements pour leur approbation.

V – PROFILS DES EXPERTS

Pour mener à bien la présente mission, les experts suivants sont à mobiliser :

- **Urbaniste (Chef de Mission)** : Il doit avoir une formation minimale de (Bac +5 minimum) et justifiant d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine. Il devra justifier avoir participé à au moins cinq (03) études d'urbanisme dont au moins une (01) étude de lotissement. Avoir trois (03) projets en tant que chef de mission dans le domaine similaires. Il est chargé de coordonner l'activité de tous les experts participant à la mission.
- **Topographe** : Il doit être un géomètre de formation ou un ingénieur de topographie et cadastre (Bac +3 minimum) justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine. Il devra avoir participé à au moins cinq (03) projets d'études d'aménagement urbain dont au moins deux (02) comme Topographe.
- **Ingénieur Routier / VRD** : Il doit avoir une formation minimale d'Ingénieur des Travaux du Génie Civil (bac +3 minimum) ou équivalent justifiant d'une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les BTP. Il devra justifier avoir participé à au moins deux (02) études routières et de contrôle des travaux routier dont au moins un (01) en zone urbaine.
- **Spécialiste SIG** : Il doit avoir une formation en système d'information géographique (bac +3 minimum) ou équivalent justifiant d'au moins cinq (5) ans, d'expériences générales d'une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les études en milieu urbain et dans les aménagements urbains.
- **Hydraulicien** : Il doit avoir une formation en systèmes de la mécanique des fluides, d'assainissement ou de réseaux d'irrigation et d'alimentation en eau potable (bac +3 minimum) ou équivalent justifiant d'au moins cinq (5) ans d'expériences générales, d'une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les études en milieu urbain et dans les aménagements urbains.
- **Environnementaliste - Spécialiste HSSI** : Il devra être titulaire d'un BAC+5 en environnement ou équivalent et justifiant d'au moins cinq (5) ans d'expériences générales, d'une expérience minimale de trois (03) ans en matière d'étude d'impact environnemental et social des projets routiers en milieu urbain.

VI – MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

Le cocontractant devra mobiliser les moyens matériels nécessaires à l'exécution de sa mission pour toutes les phases de l'étude, notamment pour ce qui concerne :

- Le matériel topographique (station total, GPS, Talkie-Walkie, etc.)
- Le matériel informatique et bureautique (ordinateurs en réseau, logiciels de gestion SIG, logiciel de dessin, etc.)
- Le matériel logistique (véhicules, moyens de communication, etc.)

VIII - PROGRAMME DE TRAVAIL ET RAPPORTS

La durée maximale du contrat est de Six (06) mois repartit ainsi qu'il suit :

Mission	Livrables attendus	Durée de la prestation
Mission 0	Rapport de démarrage	02 semaines
Mission 1	Rapport diagnostic sommaire	02 mois
Mission 2	<ul style="list-style-type: none">• Termes De Références relatifs aux études d'actualisations des plans de découpage et d'aménagement des zones de recasement en vue de leur approbation• Evaluation des couts de mise en œuvre (Bordereau des prix unitaires, Devis quantitatif estimatif).	02,5 mois

Mission 3	Dossier d'Appel d'Offres pour l'actualisation des plans de découpage et d'aménagement des zones recasements pour leur approbation	01 mois
TOTAL		06 mois

NB : chaque livrable devra être déposés en quinze (15) exemplaires accompagné des versions numériques au format et dans les formats approprié (CD-ROM, Clé USB) indiqués par le maitre d'ouvrage

IX-Planning et délai de réalisation de l'étude

Le Consultant devra proposer dans son offre, outre la méthodologie de travail, le planning prévisionnel de réalisation de l'étude. Ce planning sera validé de commun accord avec le Comité technique de pilotage dans le rapport de mise œuvre. Il sera inspiré par le tableau suivant :

Tableau 4 : Esquisse de planning de réalisation de l'étude

Activités	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4				Mois 5				Mois 6			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Mission 0 : Rapport de démarrage	■	■																						
Mission 1 : Rapport diagnostic sommaire			■	■	■	■	■	■	■	■														
Mission 2 : • Termes De Références relatifs aux études d'actualisations des plans de découpage et d'aménagement des zones de recasement en vue de leur approbation • Evaluation des couts de mise en œuvre (Bordereau des prix unitaires, Devis quantitatif estimatif).													■	■	■	■	■	■	■	■				
Mission 3 : Dossier d'Appel d'Offres pour l'actualisation des plans de découpage et d'aménagement des zones recasements pour leur approbation																					■	■	■	■

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°7- PROPOSITION TECHNIQUE, TABLEAUX TYPES

7A. Lettre de soumission de la Proposition Technique

7B. Références du Candidat

7C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante

7D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

7E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

7F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé

7G. Calendrier du personnel spécialisé

7H. Calendrier des activités (programme de travail)

7A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À : *[Nom et adresse de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à..... de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la prestation objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur..... l'expression de notre parfaite considération. /-

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse :

7B. Références du Candidat

Services rendus pendant les cinq (5) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Délai :	
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année) (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT) :
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat : _____

Produire justificatifs

7C. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante

Sur les termes de référence :

1.

2.

3.

4.

5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante :

1.

2.

3.

4.

5.

7D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

7E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique/de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

7F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste :

Nom du Candidat :

Nom de l'employé :

Profession :

Diplômes :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

.....

Attributions spécifiques :

.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

.....

.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

.....

.....

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....
.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

.....
.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

..... Date : ..
.....

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :
.....

Nom du représentant habilité :
.....

7G. Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois ou semaines (sous forme de diagramme à barres)														Nombre de mois			
			1	2	3	4	5	6												
																				Sous-total (1)
																				Sous-total (2)
																				Sous-total (3)
																				Sous-total (4)

Temps plein : _____ Temps partiel : _____

Rapports à fournir : _____

Durée des activités : _____

Signature : _____
(Représentant habilité)

Nom : _

Titre : _

Adresse : _____

7H. Calendrier des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de l'activité

	<i>[Mois ou semaines à compter du début de la mission]</i>													
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e								
Activité (<i>tâche</i>)														

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement a. Premier rapport d'avancement b. Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°8- PROPOSITION FINANCIÈRE : TABLEAUX TYPES

Récapitulatif des tableaux types

- 8. A. Lettre de soumission de la proposition financière *pour les marchés à paiement par prix forfaitaires*
- 8. B. Etat récapitulatif des coûts
- 8. C. Ventilation des coûts par activité
- 8. D. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 8. E. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
- 8. F. Ventilation de la rémunération par activité
- 8. G. Frais remboursables par activité
- 8. H. Frais divers *pour les marchés à paiement par prix unitaires pour les marchés à paiement par prix unitaires*
- 8. I. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 8. J. Cadre du détail estimatif
- 8. K. Cadre du sous-détail des prix unitaires

- 1. Prix unitaires élémentaires (cf. 5.D; 5.E; etc....) ;
- 2. Décomposition des prix unitaires ;
- 3. Frais remboursables, le cas échéant.

8. A. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À : *[Nom et adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour *[titre des services]* conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° *[à indiquer]* en date du *[date]* et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à *[montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]*. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à *[montant(s) en lettres et en chiffres]*.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au *[date]*.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse :

8. B. Etat récapitulatif des coûts

Coûts	Monnaie(s) ⁽⁷⁾	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		_____
Montant total de la Proposition financière		

8. C. Ventilation des coûts par activité

Activité no : _____	Activité no : _____	Description : _____
Composantes du prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		_____

8. D. Coûts unitaires du personnel clé

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

8. E. Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

8. F. Ventilation de la rémunération par activité

Activité no : _____ Nom : _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent Personnel local Consultants extérieurs Total général				_____

8. G. Frais remboursables par activité

Activité no : _____ Nom : _____

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Voyages aériens internationaux _____	par voyage			
2.	Frais de voyage divers	par voyage			
3.	Indemnité de subsistance	par jour			
4.	Frais de transport locaux				
5.	Loyers de bureaux/logement/ services de bureau				_____

8. H. Frais divers

Activité no : _____

Nom : _____

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre _____ et _____ (téléphone, fax, e-mail)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.	Matériel : véhicules, ordinateurs, etc.				
4.	Logiciels				

8. I. Cadre du bordereau des prix unitaires

N° Prix	Désignation des prestations et prix unitaires en lettres	Unité	Prix unitaire en chiffres
I	<p>Mission 0 : Proposition d'une méthodologie de travail et cadrage Ce prix rémunère la réalisation des prestations suivantes : La production d'un rapport de démarrage (il sera question pour le bureau d'étude de proposer la méthode de travail qu'il adoptera dans le cadre des missions à lui confié par le maître d'ouvrage. Il s'agira plus spécifiquement de présenter la stratégie et les paramètres de travail). Incluant la rémunération des experts et l'impression des documents exigés y compris toutes sujétions. Le forfait à</p>		
II	<p>Mission 1 : Diagnostic sommaire des grandes zones Ce prix rémunère les prestations suivantes : - La production d'un rapport diagnostic sommaire - La réalisation d'un état des lieux sommaire des différentes zones ; - La réalisation d'un état des besoins illustré des zones d'études ; - L'analyse diagnostic ; - La description sommaire de chaque zone, notamment : (l'aménagement des espaces; l'indication de l'ensemble des dispositions réglementaires ; Géolocalisation des différents sites ; les ouvrages, et équipements (VRD, AEP, etc...) existants et leurs principaux éléments ; faire le lever de détail des emprises des lotissements ; le recollement des réseaux existants ; Etc. Incluant la rémunération des experts et l'impression des documents exigés y compris toutes sujétions. Le forfait à</p>		
III	<p>Mission 2 : Proposition d'une méthodologie de travail pour l'approbation des plans de découpage et d'aménagement des zones</p>		

	<p>Ce prix rémunère les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'une stratégie nécessaire à l'approbation des différents plans de découpages et d'aménagements des zones d'études (Mesurer les objectifs à atteindre, évaluer les conditions nécessaires à la réussite du projet, étudier les différents scénarios possibles, planifier la mise en œuvre du projet à travers la réalisation des TDR's) ; - Production des Termes De Références relatifs aux études d'actualisations des plans de découpage et d'aménagement des zones de recasement en vue de leur approbation ; - L'évaluation des coûts de mise en œuvre (Bordereau des prix unitaires, Devis quantitatif estimatif). <p>NB : Les livrables seront fourni pour chacune des grandes zones. incluant la rémunération des experts et l'impression des documents exigés et toutes sujétions</p> <p>Le forfait à</p>		
IV	<p>Mission 3 : Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Ce prix rémunère les prestations suivantes :</p> <p>L'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres pour l'actualisation des plans de découpage et d'aménagement des zones recasements pour leur approbation (l'avis d'appel d'offres, le Règlement Général de l'appel d'offres (RGAO), le Règlement Particulier de l'appel d'offres (RPAO), incluant le mode d'évaluation des soumissions, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour chaque volet (CCTP), le dossier des plans types nécessaires à l'exécution et à la bonne marche des travaux comprenant les pièces constituant les dossiers techniques, les différents modèles (modèle de déclaration d'intention de soumissionner, garantie de soumission, etc....) ; le dossier complémentaire contiendra les pièces propres à faciliter aux candidats, l'intelligence du dossier ; les différents plans de situation et plan de masse de chaque zone ; les divers rapports inclus dans l'étude préalable de chaque grand groupe ; le dossier confidentiel sera remis uniquement au Maître d'Ouvrage : le rapport de présentation du dossier ; l'estimation des dépenses.</p> <p>incluant la rémunération des experts et l'impression des documents exigés y compris l'élaboration du DAO et toutes sujétions</p> <p>Le forfait à</p>		

8. J. Cadre du détail estimatif

N° Prix	DESIGNATION	Unités	Quantités	PU HTVA (FCFA)	PT HTVA (FCFA)	
I	Mission 0 : Proposition d'une méthodologie de travail et cadrage	FF	1			
II	Mission 1 : Diagnostic sommaire des grandes zones	FF	1			
III	Mission 2 : Proposition d'une méthodologie de travail pour l'approbation des plans de découpage et d'aménagement des zones	FF	1			
IV	Mission 3 : Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	FF	1			
A						
A	MONTANT TOTAL HTVA				I+II+III+IV	
B	TVA (19,25%)				19,25%xA	
C	MONTANT TOTAL TTC				A+B	
D	AIR (2.2% ou 5.5%)				2,2% x A	
E	NET A MANDATER				A-D	

8. K. Cadre du sous-détail des prix unitaires

N°	DESIGNATION	U	Prix unitaire	Mission 0		Mission 1		Mission 2		Mission 3		Mission 4	
				Qté	PT	Qté	PT	Qté	PT	Qté	PT	Qté	PT
100	REMUNERATION DES EXPERTS												
101	Urbaniste (Chef de Mission)	h/m											
102	Ingénieur Routier /VRD	h/m											
103	Expert urbaniste	h/m											
104	Environnementaliste	h/m											
105	Topographe	h/m											
106	Ing. Hydrologue / Hydraulicien	h/m											
107	Ing. Géotechnicien	h/m											
	Sous total I												
200	AUTRES FRAIS												
201	Reproduction des rapports	fft											
202	Reproduction des plans	fft											
	Sous total II												

	TOTAL PAR MISSION									
	TOTAL GENERAL HTVA									
	TVA (19,25%)									
	IR (2,2% ou 5.5%)									
	TOTAL TTC									
	NET A PAYER									

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD**

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°9- MODÈLE DE MARCHÉ

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

MARCHE N° _____/M /CUY/CIPM/ 2022
Passé après Appel d'Offres n° _____/AONR/CUY/CIPM /2022 du

Maître d'Ouvrage : *[indiquer le titulaire et son adresse complète]*

TITULAIRE : *[indiquer le titulaire et son adresse complète]*

B.P: _____, Tel: _____ Fax : _____
N° R.C : _____; N° Contribuable : _____; RIB : _____
/AC

OBJET DU MARCHE : *[indiquer l'objet complet de la fourniture]*

MONTANT DU MARCHE :

TTC	
HTVA	
T.V.A. ((19.25%))	
AIR (5.5% ou 2.2%)	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : *[A compléter en jours, semaines, mois ou années]*

FINANCEMENT : *[Indiquer source de financement]*

IMPUTATION : *[A compléter]*

SOUSCRIT,
SIGNE, LE
NOTIFIE, LE
ENREGISTRE, LE

LE _____

Entre :

[Le Maire de la ville de Yaoundé] dénommée ci-après «le Maître d’Ouvrage»

D'une part,

Et

Le Prestataire _____
BP _____ Tél _____ Fax : _____
N° RC _____ N° Contribuable _____

Représentée par Monsieur _____ son Directeur Général, dénommé ci-après le Prestataire »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Titre I	: Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Titre II	: Termes de Références (TDR)
Titre III	: Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
Titre IV	: Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

TITULAIRE:

DELAI :

MONTANT:

Lu et accepté par le prestataire
<i>Yaoundé, le</i>
Signé par le Maire de la Ville de Yaoundé,
<i>Yaoundé, le</i>
Enregistrement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022**

**RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°10- MODÈLES DES PIÈCES À UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Table des modèles

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du Prestataire

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A (indiquer l'Autorité Contractante et son adresse), « l'Autorité Contractante »

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] de [nom et /ou description des prestations] (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de [l'Autorité Contractante] pour la somme de ___ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à [indiquer l'Autorité Contractante], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentiqué par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer l'Autorité Contractante] pendant la période de validité :
 - a. omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer l'Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [indiquer l'Autorité Contractante] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer l'Autorité Contractante] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [indiquer l'Autorité Contractante] tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à *[indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné «Maître d'ouvrage »

Attendu que *[Nom et adresse de l'entreprise]*, ci-dessous désigné « le Prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser *[indiquer la nature des prestations]*

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à *[indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %]* du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce cautionnement,

Nous, *[Nom et adresse de banque]*, représentée par

[noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au prestataire, La caution est libérée dans un délai de *[indiquer le délai]* à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par Maître d'ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à le

[Signature de la banque]

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse
.....
.

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
..... [le titulaire], au profit du Maître
d'Ouvrage-Adresse du Maître d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que
..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de
l'avance de démarrage selon les conditions du marché du..... relatif
aux prestations [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres, éventuellement], de la somme totale
maximum correspondant à l'avance de [vingt (20) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n°
..... , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant,
soit : Francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les
comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque
..... sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP.
Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure
de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à le

[Signature de la banque]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD**

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

PIECE N°11- JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES PRÉALABLES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDERS BOARD**

**APPEL D’OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°039/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 29 DECEMBRE 2022
RELATIF A LA REALISATION D’UNE ETUDE DE
FAISABILITE EN VUE DE L’ACTUALISATION DU
DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ZONES DE
RECASEMENT, DE LEUR APPROBATION ET
L’ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé,
Exercices 2022 et suivant, Ligne : 210 140 (Autres terrains), Aménagement des lotissements**

**PIECE N°12- LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS À
ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS**

Les établissements de crédits agréés par le Ministre des finances susceptibles d'accorder des garanties et des cautions conformément à la Réglementation des Marchés Publics en vigueur

I- BANQUES

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé ;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;
7. Bange Bank Cameroun ;
8. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala ;
9. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala ;
10. Commercial Bank-Cameroon (CBC), B.P. 4 004 Douala ;
11. National Financial Credit-Bank,(NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé ;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088 Douala ;
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
15. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
16. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593 Douala.
17. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

18. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
19. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
20. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
21. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
22. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
23. Saham Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
24. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
25. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
26. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala
27. Bénéficial Général Assurance S.A, B.P. 2 328 Douala
28. CPA S.A., B.P. 54 Douala.